



# Proposition d'assurance

Contrat des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL et affilié à l'IRCANTEC

Collectivité employant au plus 29 agents CNRACL souscrit par le Centre de Gestion de l'Eure et Loir



[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001  
EFQM Prize Winner 2002 / Label Egalité



## Pourquoi souscrire un contrat groupe plutôt qu'un contrat individuel ?

Vous bénéficierez ainsi :

- d'une sécurité financière grâce à la mutualisation des résultats des collectivités adhérentes,
- de la rapidité et de la transparence des remboursements,
- des services.

À l'issue de la procédure concurrentielle, la compagnie d'assurance retenue est CNP ASSURANCES.  
Le courtier gestionnaire est Sofaxis, certifié ISO 9001.

## LES PLUS DU CONTRAT GROUPE NEGOCIE PAR LE CENTRE DE GESTION :

### DES CONDITIONS ATTRACTIVES :

- Des taux négociés, garantis pendant 4 ans
- Un ensemble de services gratuits à votre disposition
- Un contrat groupe piloté dans la durée

### UNE GESTION SOUPLE ET EFFICACE

- Délais de remboursement sous 2 jours.
- Tiers payant pendant la durée du contrat.
- Documents de gestion simplifiés établis à partir de formulaires types.
- Un interlocuteur unique pour un suivi personnalisé de vos dossiers.
- Recours contre les tiers responsables en cas d'accident d'un de vos agents.

### DES SERVICES INNOVANTS ET ADAPTES POUR VOUS ACCOMPAGNER

- Bilan annuel statistique de votre absentéisme.
- Prise en charge et organisation de vos demandes de contre-visites et expertises médicales.
- Conseil et formation en prévention, hygiène et sécurité, ergonomie, organisation, motivation et démarche qualité.
- Assistance juridique.
- Aide à la réinsertion professionnelle

### DUREE DU MARCHÉ

- Le contrat groupe a été mis en place le 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans. Son terme est fixé au 31 décembre 2020.
- L'assurance prendra effet au plus tôt, le premier jour du mois suivant la réception de la déclaration d'intention par Sofaxis et ce quelle que soit la date de délibération de l'organe délibérant.

### RÉSILIATION

- L'assureur renonce à sa faculté de résilier pendant 2 ans et à résilier le contrat pour sinistre sur la durée du contrat (article R.113-10 du code des Assurances).
- Préavis : En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois avant l'échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit.



## I - Notre proposition CNRACL (cochez la case de votre choix)

CNP ASSURANCES, par l'intermédiaire de Sofaxis, vous propose les conditions suivantes :

- Masse salariale globale des agents CNRACL pour l'année N-1 : .....
- Nombre d'agents affiliés à la CNRACL : .....

### Les taux sont garantis 4 ans

<input type="checkbox"/>	Décès + Accident du Travail + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité + Maladie ordinaire sans franchise	5.65 %
<input type="checkbox"/>	Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	4.95 %
<input type="checkbox"/>	Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	4.71 %
<input type="checkbox"/>	Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 30 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	4.39 %

Ces propositions s'entendent dans le cadre d'un contrat géré en CAPITALISATION sans reprise des antécédents. Les indemnités journalières seront revalorisées en cours de contrat et/ou après résiliation ou terme.

## II – Notre proposition IRCANTEC (cochez la case de votre choix)

- Masse salariale globale des agents IRCANTEC pour l'année N-1 : .....
- Nombre d'agents affiliés à l'IRCANTEC : .....

### Les taux sont garantis 4 ans

<input type="checkbox"/>	Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Maladie Grave + Maternité sans franchise avec une franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	1.20%
<input type="checkbox"/>	Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Maladie Grave + Maternité sans franchise avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	1.05 %

Ces propositions s'entendent dans le cadre d'un contrat géré en CAPITALISATION sans reprise des antécédents. Les indemnités journalières seront revalorisées en cours de contrat et/ou après résiliation ou terme.

### COUPON REPONSE\*

**\*TOUTES LES INFORMATIONS CI-DESSOUS SONT A COMPLETER OBLIGATOIREMENT POUR QUE LA COMPAGNIE PUISSE ETABLIR VOTRE/VOS CONTRAT(S)**

COLLECTIVITE  ETABLISSEMENT PUBLIC

Raison Sociale .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Fax .....

Adresse mail .....

N° SIRET .....

Nom du contact de la collectivité .....

Trésorerie de rattachement ..... N° codique du poste comptable .....

L'ASSURANCE PRENDRA EFFET A LA DATE SOUHAITEE : ..... ET AU PLUS TOT, LE PREMIER JOUR DU MOIS SUIVANT LA RECEPTION DE LA DECLARATION D'INTENTION PAR SOFAXIS ET CE QUELLE QUE SOIT LA DATE DE DELIBERATION DE L'ORGANE DELIBERANT.

Fait à ..... le .....

Le Maire ou le Président :

Cachet de la collectivité ou de  
l'établissement public